

La Liberté/13.05.2011

PATRICIA MICHAUD

Une quarantaine de petits investisseurs lancent une action en justice contre le géant bancaire suisse. Leurs économies avaient coulé avec les fonds « absolute return »

Des Romands défient le Goliath UBS

LES PETITS CLIENTS QUI ONT PERDU LEURS ÉCONOMIES ATTAQUENT L'UBS PLACEMENTS

Les produits «absolute return» sont décidément la bête noire des avocats d'UBS. Après le groupe Swatch, c'est au tour d'une quarantaine de petits investisseurs, romands pour la plupart, d'annoncer une action en justice au Luxembourg contre le géant bancaire. Regroupés au sein d'une association, ces clients déplorent des pertes atteignant parfois 40% sur les sommes placées avant la crise dans des fonds estampillés pourtant «sans risques». L'affaire remet au goût du jour les propositions lancées par la FINMA pour éviter ce genre de mésaventure aux petits investisseurs.

Les produits «absolute return» sont décidément la bête noire des avocats d'UBS. Après le groupe Swatch, c'est au tour d'une quarantaine de petits investisseurs, romands pour la plupart, d'annoncer une action en justice au Luxembourg contre la grande banque. Regroupés au sein de l'association ADEAR, ces clients et ex-clients du numéro un helvétique déplorent des pertes atteignant parfois 40% sur les sommes placées avant la crise dans ces fonds estampillés sans risques. «Chez tous les membres d'ADEAR, on retrouve le même scénario: volonté de placer quelques dizaines de milliers de francs laborieusement économisés sans prendre trop de risques mais avec un intérêt dépassant celui des comptes d'épargne, discussion avec un conseiller d'UBS, signature d'un contrat pour un fonds à «rendement absolu», puis pertes vertigineuses dès 2007», raconte Victoria, fondatrice et administratrice de l'association.

Ne surtout pas vendre

Fin 2008, l'établissement annonce la liquidation de ses trois fonds «absolute return bond», destinés aux investisseurs les plus frileux. «Les clients concernés ont reçu un courrier leur demandant ce qu'ils voulaient faire de l'argent qui restait. De nombreuses personnes ont retiré le tout et ont claqué la porte d'UBS», poursuit Victoria. «Moi, j'avais toutes mes économies -150 000 francs - sur un fonds «absolute return». Lorsque la crise a éclaté, et que j'ai commencé à perdre de l'argent, je me suis renseignée auprès de mon conseiller UBS, qui m'a recommandé de ne pas vendre mes parts. Une année et demie plus tard, le fonds bouclait, et j'avais perdu 60 000 francs», souligne la fondatrice d'ADEAR.

Celle-ci - qui préfère ne pas rendre public son nom de famille mais peut être contactée via le site www.adear.ch - réalise alors qu'ils sont des centaines, les petits porteurs dans son cas. «Ceux qui ont été dédommagés, par contre, se comptent sur les doigts d'une main», déplore Victoria. Qui a suivi avec intérêt le dossier Credit Suisse/Lehman Brothers, dans lequel des milliers d'investisseurs soutenus par la Fédération romande des consommateurs (FRC) se sont vu rembourser leurs pertes.

Risqué dès le départ

Mais, si les profils des clients de Credit Suisse présentent une belle uniformité, l'hétérogénéité règne au sein d'ADEAR. Raison pour laquelle l'association a renoncé à brandir la carte de la publicité mensongère - alors que «la manière dont on nous a vendu ces produits, en nous assurant qu'ils étaient sûrs, s'y apparente», selon Victoria -, trop dépendante de chaque cas pris individuellement. C'est plutôt sur le terrain de la structure des produits (voir ci-contre) que la fronde va être lancée. «Un fonds qui perd 40%, c'est qu'il était risqué depuis le début!» Le droit continental ne prévoyant pas la possibilité d'une action collective à l'américaine, les membres d'ADEAR ont opté pour la conduite de procédures-tests. «Nous essaierons successivement différents types de procès, jusqu'à ce que nous soyons couronnés de succès.» Le groupe d'investisseurs espère que dès sa première réussite devant les juges, la grande banque lui proposera un accord extrajudiciaire. Sinon, le procès gagnant servira de modèle à tous les autres.

Analyse approfondie

Avant de passer devant les juges luxembourgeois - les organes des fonds incriminés ainsi que la société de révision se trouvent dans le grand-duché -, l'association doit encore faire réaliser une analyse de portefeuille approfondie, «afin de réunir les preuves nécessaires». C'est justement le coût de cette analyse - 18 000 euros - qui a retardé l'action d'ADEAR. «Pour nous, ça représente un gros montant», rappelle Victoria. Et d'assurer que cette somme est sur le point d'être réunie. Parallèlement, l'association a opté pour un ultime appel du pied à UBS, «qui n'est pour l'instant jamais entré en matière», selon le porte-parole d'ADEAR Stefano Spaccapietra. Ce dernier a profité de l'assemblée générale de la banque, il y a deux semaines à Bâle, pour monter à la tribune et interpeller Kaspar Villiger. Le président de l'établissement «m'a promis de se pencher sur le dossier». En cas de signe d'ouverture, «nous suspendrons notre action».

D'autres plaintes

Reste que, même si elle parvient à un accord avec l'association, la grande banque n'aura pas fini d'entendre parler des « absolute return » cette année. Outre ceux d'ADEAR, d'autres investisseurs ayant perdu leurs billes à cause de ce type de stratégie préparent des actions en justice. Swatch, dont une tentative de conciliation avec UBS a échoué en octobre passé, annoncé le dépôt d'une plainte. Selon des estimations publiées par la presse alémanique, les pertes subies par le groupe biennois sur des placements à revenus garantis avoisineraient les 30 millions de francs. **D'autres investisseurs s'estimant lésés se sont par ailleurs groupés en Suisse alémanique pour traîner le numéro un helvétique devant les juges. Leur dossier est en cours de vérification. L'avocat Daniel Fischer, qui représente aussi bien ce groupe que Swatch, n'a pas souhaité donner de détails sur ces deux affaires.**